

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DEL2024\_017 - Droit à la formation des élus municipaux

Le Conseil Municipal a été amené à se prononcer au sujet du droit à la formation des élus par délibération n°DEL2021\_032 du 8 avril 2021. A cette occasion, les modalités de l'exercice du droit à la formation des élus ont été précisées, en application de l'article L.2123-12 du CGCT.

Les dépenses de formation constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire et, conformément à l'article L.2123-14 du CGCT, le montant prévisionnel des dépenses de formation doit être compris entre 2 % et 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Commune (302 370,15 € pour l'année 2024). Cette enveloppe concerne exclusivement la prise en charge des frais d'enseignement (à condition que l'organisme soit agréé par le ministre de l'Intérieur), de déplacement, de séjour (article R.2123-13 du CGCT) et d'enseignement ou de compensation de perte de revenus (dans la limite des 18 jours pour la durée du mandat) qui sont remboursés aux élus par le biais du budget général.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De fixer le montant des crédits ouverts en 2024 pour l'exercice du droit à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 4,96 % du montant des indemnités des élus, soit une enveloppe budgétaire annuelle pour cette année de 15 000 €, frais de prise en charge inclus.

- De préciser que l'exercice du droit à la formation des élus demeure régi par les dispositions votées par la délibération précitée en date du 8 avril 2021.

Le rapport est adopté avec :

30 voix POUR

5 voix CONTRE

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_017-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## RELATIONS SOCIALES DEL2024\_018 - Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre le bon fonctionnement des services il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Ces modifications concernent des changements de filière, des changements de cadre d'emploi et la création d'un emploi pouvant être pourvu par voie contractuelle.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

-D'approuver les modifications suivantes :

#### Créations :

Dans le cadre des changements de filière :

1 poste d'adjoint administratif

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

#### Dans le cadre des changements de cadre d'emploi :

1 poste de rédacteur

2 postes d'agent de maîtrise

1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe

1 poste de chargé(e) de mission « recherche de financements européens et missions transversales ».

Placé(e) auprès du directeur général des services, en étroite collaboration avec les services, et particulièrement le service recettes et cofinancements, le chargé ou la chargée de mission aura pour fonctions d'identifier de nouvelles sources de financements afin de

favoriser la mise en place de projets et de limiter les impacts budgétaires sur la collectivité et de renforcer l'accompagnement des services afin d'optimiser les opportunités financières. Il ou elle assurera également la coordination, la mise en œuvre et le suivi de projets transversaux aux services de la collectivité.

Au titre de la recherche de financements européens il ou elle aura particulièrement à :

- Identifier les programmes de financements européens pertinents pour les activités actuelles de la collectivité et en lien avec les projets de l'équipe municipale.
- Recenser les projets en cours, potentiels et vérifier les conditions d'éligibilité, l'adéquation avec les programmes.
- Communiquer auprès des services sur les opportunités de financement.
- Conseiller et orienter les services dans la constitution de leurs demandes de financement.
- Participer aux évènements, forums et réseaux.

Ce poste nécessite une formation de type master dans le domaine de la gestion des collectivités territoriales, une expérience avérée de montage et de gestion de dossiers complexes et de coordination entre différents acteurs, de gestion de projet et de relations avec les partenaires institutionnels des collectivités.

Dans l'intérêt du service compte tenu du profil requis et des difficultés prévisibles de recrutement, l'emploi pourra être pourvu par voie contractuelle en application du 2° de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Sa rémunération sera déterminée en fonction de son expérience et de ses qualifications par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

#### Suppressions :

1 poste d'agent social

1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe

1 poste de rédacteur

Les suppressions de poste ont été soumises pour avis au Comité Social Territorial du 21 mars 2024.

-D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signature 1#

Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



Signature 2#

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2024\_019 - Tarifs du crématorium

Par délibération n°DEL2019\_149 en date du 16 décembre 2019 prise au terme d'une procédure de mise en concurrence, la délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium a été attribuée à la Société des Crématoriums de France (SCF).

Le contrat conclu (article 29 / annexe 12) prévoyait notamment les tarifs applicables aux usagers qui seront perçus par le délégataire en lieu et place de la Ville, en contrepartie de l'exploitation et de la gestion du service.

Une révision annuelle à compter de la date de mise en service (prévue en mai 2024) puis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année est prévue dans le cadre du contrat.

En l'espèce, le délégataire a informé la Ville de ce que l'application de la formule contractuelle - faisant notamment référence au coût de l'énergie- induisait une hausse de 24,94 % des tarifs initiaux. Le délégataire a ainsi proposé à la Ville une hausse « maîtrisée » de 5 % pour cette année tout en conservant le solde de 19,94 % pour compenser d'éventuelles baisses tarifaires qui pourraient intervenir au cours des trois prochaines années.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs du crématorium suivants, applicables dès la mise en service de l'équipement :

	Tarifs exprimés en € HT	Tarifs exprimés en € TTC
--	----------------------------	-----------------------------



<b>Prestations de service public</b>		
<b>Crémation</b>		
Crémation adulte	609,00 €	730,80 €
Crémation enfant jusqu'à 13 ans	196,46 €	235,75 €
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	
Crémation personnes dépourvues de ressources	Gratuit	
Supplément pour crémation le samedi après-midi	61,25 €	73,50 €
Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	609,00 €	730,80 €
Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	426,30 €	511,56 €
<b>Crémation administrative à la demande d'une collectivité</b>		
1 conteneur 50 kg maxi	426,30 €	511,56 €
1 conteneur entre 50 kg et 100 kg maxi	609,00 €	730,80 €
<b>Pièces anatomiques</b>		
1 conteneur de 110 l ou 50 kg maxi	157,50 €	189,00 €
1 conteneur de 220 l ou 100 kg maxi	273,00 €	327,60 €
<b>Autres prestations</b>		
Accueil et prise en charge	Compris dans le tarif crémation	
Remise de l'urne		
Conservation de l'urne (les 3 premiers mois)		
Conservation de l'urne (forfait du 4 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois)	78,75 €	94,50 €
Location de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation (gratuit pour les enfants jusqu'à 13 ans)	81,90 €	98,28 €
Location de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation (gratuit pour les enfants jusqu'à 13 ans)	168,00 €	201,60 €
Location de salon des retrouvailles, par heure	78,75 €	94,50 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	48,12 €	57,75 €
Forfait collation simple (pour 20	43,75 €	52,50 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_019-DE



personnes)		
------------	--	--

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2024\_020 - Acquisition – Société LINKCITY – Local - Résidence autonomie - Avenue Saint Exupéry

La société LINKCITY porte un projet de construction d'une résidence autonomie et de locaux d'activités en rez-de-chaussée sur le site délimité par la rue Jean Jaurès, l'avenue Saint-Exupéry et le Boulevard Pierre de Coubertin.

Pour une partie des locaux situés en rez-de-chaussée, ceux-ci seront aménagés et affectés en restaurant scolaire et en centre de loisirs, en remplacement du centre actuel des Côtéaux.

A ce jour, un dernier local de 176 m<sup>2</sup> du rez-de-chaussée reste disponible. Ainsi la Ville de Nogent-sur-Oise a manifesté à la société LINKCITY son intérêt d'acquérir ce local afin d'y implanter une activité qui pourrait être un cabinet médical.

Le service des Domaines a été saisi et a formulé un avis en date du 27 octobre 2023 estimant la valeur vénale de ce local à 316 800,00 € HT (soit 1800,00 € HT / m<sup>2</sup>).

Compte tenu de l'intérêt de cette acquisition, il a été convenu entre les parties de porter le prix d'acquisition à 316 800,00 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition d'un local de 176 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence autonomie située avenue Saint-Exupéry, appartenant à la société LINKCITY, pour un montant de 316 800,00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_020-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signature I#

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



Signature I#

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

#### DEL2024\_021 - Approbation du dossier d'enquête publique - Transfert d'une voie privée "Quai d'Amont" dans le domaine public

La rue du Quai d'Amont est une voie goudronnée ouverte à la circulation publique sous sa forme actuelle depuis les années 1970. Elle a été aménagée sur des terrains privés, sans que, à la connaissance de la Ville, les propriétaires n'aient fait part de remarques particulières. Elle assure une liaison avec la commune de Creil et est empruntée aussi bien par des véhicules légers, notamment par les salariés de la zone industrielle, usagers du Centre de Formation des Apprentis, que par des véhicules lourds des entreprises de la zone industrielle.

Plus de la moitié de la longueur de cette rue appartient encore à 3 propriétaires distincts.

L'acquisition du reste de cette voie en 2011 a été approuvée par le Conseil Municipal, par délibération en date du 20 mai 2010. A cette occasion, l'Assemblée délibérante avait approuvé le projet de classer cette voirie dans le domaine public routier communal, lorsque les autres tronçons de voie auraient été acquis.

Toutefois, à ce jour, les négociations avec les propriétaires n'ont pas pu aboutir.

Aussi, il est envisagé de faire application de la procédure prévue par l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme.

Cet article dispose, notamment, que : « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique (...) dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale (...) et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

(...)

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. »

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer, comme cela avait été approuvé par délibération du 20 mai 2010, l'intérêt de la Ville de Nogent-sur-Oise de transférer la voirie du quai d'Amont dans le domaine public routier communal,
- d'approuver le dossier d'enquête publique, annexé à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article R 318-10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



ture l #

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



me? #

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## JEUNESSE ET JEUNES ADULTES DEL2024\_022 - Participation 2023 au CASI SNCF

Le Comité d'Action Sociale Interentreprises S.N.C.F (CASI SNCF, anciennement « centre de loisirs CER SNCF ») accueille des enfants de cheminots et de non-cheminots de la ville de Nogent-sur-Oise. Chaque année, la Commune verse à terme échu, une participation financière calculée sur la base de 3,50 € par enfant et par jour en fonction des effectifs déclarés par le CASI SNCF l'année précédente.

Le CASI S.N.C.F transmet en fin d'année l'état des présences des enfants nogentais et le total correspondant à payer.

Pour 2023 le nombre de journées enfant est de 898. Par conséquent, le montant de la participation financière pour 2023 est de 3 143 € (898 x 3,50 €).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser le versement de la participation 2023 de 3 143 € au profit du Comité d'Action Sociale Interentreprises S.N.C.F (CASI SNCF), calculée sur la base de 3,50 € par enfant accueilli et par jour en 2023, pour un nombre total de 898 journées enfant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_022-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 25 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

**Présents :**

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

**Pouvoirs :**

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

**FINANCES**  
**DEL2024\_023 - Fiscalité 2024 - Vote des taux**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes ont bénéficié depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vu l'état de notification n° 1259 COM annexé établissant les bases d'imposition prévisionnelles transmis par les services fiscaux comme suit :

pour la taxe foncière (bâti) : 19 386 000 €  
pour la taxe foncière (non bâti) : 279 800 €  
pour la taxe d'habitation (résidences secondaires) : 577 900 €

Considérant le budget principal 2024, équilibré en section de fonctionnement à 32 235 547 €,

Considérant le calcul du produit fiscal attendu de 10 864 302 €, minoré de l'effet du coefficient correcteur de - 532 482 € auquel s'ajoute des allocations compensatrices pour 677 333 €,

Le produit fiscal net prévisionnel s'établit à 11 009 153 €,

Considérant que la ville souhaite baisser sa fiscalité compte tenu de la mise en place de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans la fiscalité de l'ACSO,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De baisser les taux comme suit :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 54,79 %

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,64 %

Le taux de taxe d'habitation à 15,06 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

- De charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

Le rapport est adopté avec :  
30 voix POUR

Abstention(s) : 5

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



ture l#

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



me-2#

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES DEL2024\_024 - Centre Municipal de Santé - Budget Annexe - Compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire au plus tard le 30 Juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2023 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe du Centre Municipal de Santé de Nogent-sur-Oise.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2) statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion 2023 du budget Centre Municipal de Santé soumis par le comptable public ci-annexé (pages II-1 II-2 – 22 et 23 compte de gestion – résultats budgétaires et résultats d'exécution) présente un résultat conforme au compte administratif 2023,

Le comptable atteste de la régularité des opérations et ne formule ni observation ni réserve à leur encontre.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2023 du Trésorier Municipal de Creil concernant le budget annexe du Centre Municipal de santé dont la balance générale a été jointe en annexe du Compte Administratif.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du Centre Municipal de santé.

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe du Centre Municipal de santé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Hervé ROBERTI, 1er Adjoint.

#### Présents :

Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Jean-François DARDENNE, Mokhtar ALLOUACHE

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_025 - Centre Municipal de Santé - Budget annexe - Compte administratif 2023

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « Centre Municipal de Santé » se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des recettes réalisées	372 270,99 €	10 606,03 €
Total des dépenses réalisées	-410 433,13 €	-1 523,03 €
<b>Soit un solde d'exécution de l'exercice 2023</b>	<b>-38 162,14 €</b>	<b>+9 067,00 €</b>
Report résultat N-1	0,00 €	+ 49 020,91 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-38 162,14 €</b>	<b>+ 58 087,91 €</b>

Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Un résultat de fonctionnement – 38 162,14 € (déficit)
- Un résultat d'investissement de + 9 067 € € (excédent).

Après reprise des résultats antérieurs, les résultats à reporter au BP2024 du Budget annexe du Centre Municipal de Santé sont les suivants :

- Un résultat de fonctionnement de -38 162,14 € (déficit)
- Un excédent d'investissement à reporter de + 58 087,91 €.



Vous trouverez en annexe en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2023 du budget annexe CMS.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, le Maire devant se retirer au moment du vote.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Centre municipal de santé », Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

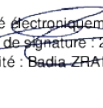
Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



ture l #

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



me 2 #

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_026 - Centre Municipal de santé - Adoption du budget annexe Primitif 2024

Par délibération du 16 décembre 2019, à la création du centre municipal de santé le 4 avril 2019, il a été décidé de créer un budget annexe pour assurer un suivi individualisé de l'activité et du fait de la particularité de ce secteur médico-social.

Pour 2024, la proposition budgétaire prend en compte la poursuite de l'activité du Centre Municipal de Santé,

Une présentation synthétique ainsi que le détail de ce budget annexe sont joints avec le budget principal de la ville 2024.

Au vu de l'équilibre de cette proposition budgétaire :

- en section de fonctionnement pour **495 600 €**
- en section d'investissement pour **58 998 €**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	495 600 €	495 600 €
INVESTISSEMENT	58 998 €	58 998 €
<b>TOTAL DES 2 SECTIONS</b>	<b>554 598 €</b>	<b>554 598 €</b>

Une subvention d'équilibre sera versée par le budget principal au budget annexe en fonction du

déficit réel constaté en fin d'exercice 2024.

Celle-ci est estimée à 126 000 € pour l'équilibre du Budget Primitif 2024,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget annexe du centre municipal de santé de l'exercice 2024 joint dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT : 495 600 €

INVESTISSEMENT : 58 998 €

- De préciser que le budget primitif 2024 « centre municipal de santé » est voté par chapitre.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_027 - Budget principal - Compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Vu l'avis du comité municipal citoyen et de l'assemblée communale qui s'est tenue en date du 20 mars 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2023 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la Ville de Nogent-sur-Oise.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion 2023 du budget principal soumis par le comptable public ci-annexé (pages II-1 II-2 – 22 et 23 compte de gestion – résultats budgétaires et résultats d'exécution) présente un résultat conforme au compte administratif 2023.

Le comptable atteste de la régularité des opérations et ne formule ni observation ni réserve à leur encontre.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget de la Ville dont la balance générale a été jointe en annexe du Compte Administratif.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal.
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signature 1 #

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



Signature 2 #



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Hervé ROBERTI, 1er Adjoint.

#### Présents :

Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Jean-François DARDENNE, Mokhtar ALLOUACHE

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
35	28	33

Date de la convocation :  
19 mars 2024

## FINANCES

### DEL2024\_028 - Budget principal - Compte administratif 2023

Vu l'avis du Comité Municipal Citoyen correspondant et de l'assemblée communale qui s'est tenue le 18 mars 2023,

Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES RECETTES REALISEES	+ 31 124 143,46 €	+ 4 741 496,45 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	- 28 013 995,23 €	- 8 172 291,26 €
SOIT UN SOLDE DE L'EXERCICE	<b>+ 3 110 148,23 €</b>	<b>- 3 430 794,81 €</b>
REPORT N-1	+ 2 927 599,50 €	- 1 343 120,39 €
SOIT UN SOLDE D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE	<b>+ 6 037 747,73 €</b>	<b>- 4 773 915,20 €</b>
SOIT UN SOLDE GLOBAL	<b>+ 1 263 832,53 €</b>	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est de + 3 110 148,23 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 est de - 3 430 794,81 €

Auxquels s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur soit :

Un résultat de fonctionnement de + 6 037 747,73 € (excédent)

Un résultat d'investissement de - 4 773 915,20 € (déficit)

Soit un résultat global cumulé + 1 263 832,53 € (excédent).

A ce résultat global, il convient d'ajouter les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 200 483,61 € en dépenses et à 863 311,91 € en recettes, soit un différentiel positif de 662 828,30 €.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, le Maire devant se retirer au moment du vote.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le compte administratif 2023, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

Le rapport est adopté avec :  
28 voix POUR

Abstention(s) : 5

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signature 1 #

Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



Signature 2 #

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_029 - Budget principal - Affectation des résultats 2024

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2023, issus du compte administratif 2023.

	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		2 927 599,50 €
Opérations de l'exercice	28 013 995,23 €	31 124 143,46 €
Totaux	28 013 995,23 €	
Résultat de clôture		<b>6 037 747,73 €</b>

	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	1 343 120,39 €	
Opérations de l'exercice	8 172 291,26 €	4 741 496,45 €
Totaux		
Résultat de clôture	<b>4 773 915,20 €</b>	

Le compte administratif 2023 du budget principal fait ressortir :  
-un déficit d'investissement de - 4 773 915,20 €

-un excédent de fonctionnement de + 6 037 747,73 €

### État des restes à réaliser (RAR)

	DÉPENSES	RECETTES
	200 483,61 €	863 311,91 €
<b>RÉSULTAT</b>		<b>+ 662 828,30 €</b>

Les restes à réaliser de la section d'investissement font apparaître un excédent de recettes par rapport aux dépenses de 662 828,30 €.

Le compte administratif 2023 fait ressortir un déficit de la section d'investissement, après reports, de 4 111 086,90 € et nécessite donc un besoin de couverture de la section d'investissement par la section de fonctionnement.

### Résultat d'investissement

002 - RÉSULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	-4 773 915,20 €
RESTE A REALISER 2023	+ 662 828 ,30 €
002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT NET	- 4 111 086,90 €

### Affectation des résultats au Budget Primitif 2024

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
001 Déficit d'investissement reporté au BP 2024	4 773 915,20 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		4 111 086,90 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 926 660,83 €

Il convient de reprendre ces résultats pour les intégrer au budget primitif de l'exercice 2024.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'affecter les résultats du compte administratif 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	4 773 915,20 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		4 111 086,90 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 926 660,83 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_029-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_030 - Constitution de provisions pour risques 2024

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) plaçant au rang des dépenses obligatoires des communes « *les dotations aux provisions* » ;

Vu l'article R.2321-2 du CGCT précisant les cas obligatoires de provisions constituées par délibération de l'assemblée délibérante ;

Au vu du recensement de contentieux ouverts en première instance contre la commune, il vous est proposé de constituer une provision destinée à couvrir la charge probable résultant de litiges en appliquant une méthode d'évaluation de la charge financière estimée (dommages et intérêts, indemnités, frais de justice) avec 3 strates d'estimation de réalisation du risque - minimum 10 % - moyenne 25 % et élevée 50 %, soit :

Par ailleurs, pour les restes à recouvrer (impayés de cantine, centre de loisirs, crèche, loyers, ...) compromis, l'évaluation peut être déterminée par l'analyse de chaque créance. Cependant, au vu du volume des restes à recouvrer, il est proposé de prendre en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement de la créance. Il est d'autre part admis que soit pris en compte les titres pris en charge par le comptable depuis plus de 2 ans sur la base des soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses avec un minimum de 15 % du montant total. Sur la base de l'état de restes à recouvrer au-delà de 2019 transmis par le comptable au 31/12/2023 sur les comptes M57 : 4116, 4126, 41146, 4156, 4161, 4626, 46726, le montant total recensé est égal à 193 927,37 €, soit la constitution d'une provision minimale de 22 009 €.

Ces provisions feront l'objet d'un ajustement annuel par délibération du conseil municipal en fonction de l'évolution du risque (résultat des instances et procédures en cours, jugement définitif



dès lors que les voies de recours ont été épuisées, proposition d'admission en non valeur) soit pour une reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Les comptes de dotation aux provisions sont proposés dans le cadre d'une opération d'ordre semi-budgétaire (droit commun) avec inscription des dotations aux comptes 68 et reprises aux comptes 78.

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES								
Date ouverture contentieux	Nature de la provisions	Montant contentieux	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution de la provision	Montant de la provision constituée au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	solde
<b>provisions pour risques et charges (6815)</b>			<b>34 000,00 €</b>		<b>29 089,00 €</b>	<b>63 089,00 €</b>	<b>35 306,00 €</b>	<b>27 783,00 €</b>
07/01/2020	Ressources humaines	21 500,00 €	- €	08/04/2021	- €		2 150,00 €	- €
15/03/2021	Police stationnement	3 000,00 €	- €	08/04/2021	- €		750,00 €	- €
10/06/2021	Urbanisme	30 170,00 €	- €	28/03/2022	- €		3 017,00 €	- €
14/09/2021	Foncier	3 000,00 €	- €	28/03/2022	- €		300,00 €	- €
01/01/2022	Foncier et Patrimoine	350 000,00 €	- €	27/03/2023	- €	24 089,00 €	24 089,00 €	- €
01/01/2002	Juridique	10 000,00 €	- €	27/03/2023	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
24/07/2023	Urbanisme	40 000,00 €	4 000,00 €	27/03/2024	- €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
01/01/2024	Autoassurance	30 000,00 €	30 000,00 €	27/03/2024				30 000,00 €
<b>provisions pour dépréciation actifs circulants(6817)</b>			<b>22 009,00 €</b>		<b>22 009,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>			<b>56 009,00 €</b>		<b>51 098,00 €</b>	<b>63 089,00 €</b>	<b>35 306,00 €</b>	<b>27 783,00 €</b>

Au budget primitif 2024, sera inscrit au chapitre 68 un total de 56 009 € :

- article 6815 provisions pour risques et charges pour un montant de 34 000 €.
- article 6817 provisions pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 22 009 €.
- article 7815 reprise sur provisions pour risques contentieux d'un montant de 35 306 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De constituer une provision pour risque contentieux à hauteur de 34 000 € sur l'article 6815.

- De constituer une provision pour risque d'irrecouvrabilité à hauteur de 22 009 € sur l'article 6817.

-De reprendre une provision pour risque contentieux à hauteur de 35 306 € sur l'article 7815,

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



ture1#

Signé électroniquement par : Bedia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Bedia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



ture2#

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_031 - Budget principal - Budget primitif 2024 - Adoption

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Le Conseil Municipal du 22 Février 2024 a pris acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2024. L'ensemble des élus a pu prendre connaissance des projections financières de la ville et débattre de celles-ci.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu l'avis du Comité Municipal Citoyen correspondant en date du 14 mars 2024 ,

Vu la présentation réalisée à l'Assemblée communale le 18 Mars 2024,

Vous trouverez en annexe le Compte administratif 2023, le Budget primitif 2024, la synthèse du budget primitif 2024 qui vous est proposée et le document réglementaire.

#### **BUDGET PRINCIPAL VILLE :**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	32 235 547 €	32 235 547 €
INVESTISSEMENT	10 695 244 €	10 695 244 €
TOTAL DES 2 SECTIONS	42 930 791 €	42 930 791 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus.
- De voter le présent budget par nature et présentation fonctionnelle au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » suivants :
  - 200403 Commanderie MO Ville – Crédits 2024 : 9 000 €
  - 201601 Sécurité urbaine - Crédits 2024 pour 45 000 €
  - 202102 Environnement et transition énergétique – Crédits 2024 : 113 340 €
  - 202103 Modernisation des espaces culturels – Crédits 2024 : 159 907,30 €
  - 202104 Quartier des Rochers – Restes à Réaliser : 22 500 €
- D'autoriser le versement au budget annexe du Centre de Santé Municipal, d'une subvention prévisionnelle de 126 000 €, au vu des besoins et du déficit réellement constaté en fin d'exercice sur les crédits prévus au compte 65821 fonction 422 du budget principal 2024.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents.

Le rapport est adopté avec :

30 voix POUR

5 voix CONTRE

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Hervé ROBERTI, 1er Adjoint.

#### Présents :

Hervé ROBERTI, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB

#### Absents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Mokhtar ALLOUACHE, Loïc PEN, Patrice ABRAN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_032 - Participation au SICGENC 2024

Par Délibération en date du 22 mars 2024, le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (SICGENC) a acté la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 sur la base d'un rapport présenté par sa Présidente. Celui-ci dresse le bilan de l'année 2023 et précise les conditions de fonctionnement du Syndicat pour l'année 2024 et les suivantes.

Le fonctionnement du syndicat prévoit parmi les recettes perçues pour son activité les participations des communes membres. Cette contribution est déterminée par un calcul fictif d'habitants équivalents, prenant en compte les populations légales millésimées 2021 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, affectée d'un coefficient de minoration pour la commune de Villers Saint Paul. Seule la population réelle de Nogent-sur-Oise, site d'implantation du centre nautique intercommunal, est prise en compte.

Considérant le transfert de gestion de l'animation à l'association Entente Aquatique Nogent Villers (EANV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée temporaire de 3 ans, au moyen d'une convention d'objectifs et de moyens contractée entre le Syndicat et l'association, les conditions financières sont notablement modifiées, notamment tenant compte des faits suivants durant l'application de ladite convention :

- Le syndicat intercommunal ne perçoit plus de recettes d'exploitation (entrées payantes) ;
- Il rémunère le club de natation pour sa prestation d'assurer l'apprentissage de la natation aux écoles et aux collèges de Villers Saint Paul et Nogent-sur-Oise, et pour l'accueil des centres de loisirs des 2 villes ;
- Il assume la responsabilité technique et financière du bâti, notamment les dépenses de fluides et le contrat de maintenance des installations techniques,



- Il a la charge de verser une subvention de fonctionnement à l'association pour les besoins de cette dernière en ce qui concerne les activités d'animation,
- Il garde la charge salariale des agents administratifs du Syndicat. Les agents titulaires en charge de l'animation du centre nautique sont pour leur part mis à disposition de l'association qui remboursera au Syndicat leurs traitements et tous frais liés à leur rémunération,
- Le Syndicat se fera rembourser certains frais inhérents à l'utilisation de matériels dont les contrats restent à sa charge.

Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (SIGGENC) prévoit donc d'équilibrer son budget et a défini le besoin de financement nécessaire pour l'exercice 2024.

Le cumul des deux participations financières d'équilibre du budget du syndicat intercommunal s'élève pour 2024 à 827 920,01 € (contre 950 379,52 € en 2023).

La prévision de participation de la ville de Nogent-sur-Oise s'élève à 650 000,00 € (750 039,52 € en 2023), soit une baisse de 100 039,52 €. Sur cette somme, un fléchage de 150 000,00 € sera consacré à l'aide à l'EANV.

Par comparaison, le calcul fait que la participation de la ville de Villers Saint Paul s'élève à 177 920,01 € (200 340,00 € en 2023), soit une baisse de 22 419,99 €. Sur cette somme, un fléchage de 41 058,46 € sera consacré à l'aide à l'EANV.

Conformément aux dispositions statutaires du syndicat intercommunal, notamment l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1992 ;

Vu la délibération DEL2023\_159 du 18 Décembre 2023 autorisant le versement d'un acompte de participation 2024, en cas de besoin de trésorerie avant le vote du BP 2024, qui sera déduit de la participation allouée au titre de l'année 2024 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

-D'autoriser le versement de la participation financière de la commune établie à 650 000,00 € au titre de l'exercice 2024 avec un échéancier au vu du besoin sollicité par le SIGGENC jusqu'en décembre. La participation 2024 sera réduite des éventuels acomptes versés avant le vote du BP 2024, conformément à la délibération prise en conseil municipal le 18 Décembre 2023.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-De préciser que la dépense globale est prévue au compte 657358-fonction 323 du budget principal (M57).

Monsieur DARDENNE, en sa qualité de Vice-président du SIGGENC, et madame LEFEVRE, Présidente du SIGGENC, ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



ture1#

Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, Adjointe au Maire



ture2#

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB

#### Absents :

Loïc PEN, Patrice ABRAN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## FINANCES

### DEL2024\_033 - Subvention 2024- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Nogent sur Oise, chargé d'animer et coordonner l'action sociale municipale,

Considérant qu'il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public,

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Nogent sur Oise, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels,

Considérant que le CCAS reçoit une subvention de la Ville de Nogent sur Oise, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement,

Afin de permettre au CCAS de mettre en oeuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2024 et au vu des documents présentés à la ville de Nogent sur Oise, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement pour 2024 de 495 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De verser une subvention de fonctionnement de 495 000 € au CCAS pour 2024 qui sera versée trimestriellement.
- Cette dépense sera imputée à l'article 657363 Fonction 420 du budget Primitif 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_033-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### FINANCES

#### DEL2024\_034 - Délégation du Conseil municipal au Maire – Modification de la délégation relative aux lignes de trésorerie

En application de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en date du 3 juillet 2020 pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Ville ou à la sécurisation de son encours, il est prévu que le Conseil municipal en définisse chaque année les conditions et limites à l'occasion du vote du budget primitif.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 mars 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire concernant les décisions de recourir à l'emprunt, notamment en ce qui concerne les contrats de lignes de trésorerie,

Considérant l'encadrement strict du recours aux placements de trésorerie et la gestion quotidienne des mouvements de trésorerie par des encaissements ou des décaissements de fonds temporaires,

Considérant la nécessité d'optimiser et de fluidifier la gestion de la trésorerie et de la dette et dans le cadre des dispositions de la loi n° 2001-420 sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001 (NOR : ECOX0000021L), des circulaires interministérielles du 22 février 1989 (NOR/INT/B/89/00071/C), du 4 avril 2003 (NOR/LBL/B/03/10032/C) et du 25 juin 2010 (IOCB1015077C),

Considérant que les lignes de trésorerie permettent de financer des besoins ponctuels de trésorerie afin de permettre une meilleure maîtrise des flux financiers et des rythmes de paiements. Et que ces produits, par leur souplesse, permettent d'écartier tout risque de rupture de paiement lié aux

décalages potentiels entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes. Les tirages de crédits s'effectuant en cas de nécessité et leur remboursement s'opérant dès que la trésorerie le permet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer à Monsieur le Maire une délégation permettant de mobiliser des produits de financement de la trésorerie pour un montant maximum de 5 000 000 € sur l'exercice 2024, sous les réserves suivantes :

Les index de référence des lignes de trésorerie pourront être les suivants : l'Eonia et/ou l'€STR et ses dérivés (TAM, TAG, T4M), l'Euribor ou ses équivalents, le libor ou le taux fixe.

Leur durée ne pourra pas excéder un an.

- D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à :

- \* Lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations.
- \* Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et des primes et commissions à verser.
- \* Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée.
- \* Résilier l'opération arrêtée.
- \* Signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents.
- \* Procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation.
- \* Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil municipal sera tenu informé des lignes de trésorerie contractualisées dans le cadre de cette délégation.

Le rapport est adopté avec :  
30 voix POUR

Abstention(s) : 5

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### FINANCES

#### DEL2024\_035 - Modification d'une autorisation de programme AP/CP n°202001 pour la création d'un groupe scolaire

En application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements et en dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération du 6 octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Nogent-sur-Oise,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 créant une autorisation de programme n°202001 Création d'un groupe scolaire et les crédits de paiement y afférents,

Vu l'approbation du programme et l'attribution d'un marché global de performance par délibération du 16 novembre 2020.

Vu les délibérations des 8 avril 2021, 4 février 2022, 28 février 2022, 28 mars 2022, 6 octobre 2022 et 27 mars 2023 portant sur la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiements s'y rapportant au vu notamment de l'augmentation significative du coût des matières premières,

Vu l'avancement de l'opération,

Pour rappel, l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Par dérogation à cette règle, les textes permettent la création d'autorisations de programmes pluriannuelles (Article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elles constituent la

limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation correspondante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

-Pour l'exercice 2024, d'apporter les modifications nécessaires à l'autorisation de programme n°202001, dont l'enveloppe globale fixée à 12 860 000,00 € se trouve répartie comme suit :

Détail de l'autorisation de programme (AP):

	Création 8 avril 2021	Modification 28 février 2022	Modification 28 mars 2022	Modification 6 octobre 2022	Modification 27 mars 2023
Montant global (AP)	11 800 000,00	12 860 000,00	12 860 000,00	12 860 000,00	12 860 000,00
CP 2021	5 100 000,00	2 606 995,52	2 606 995,52	2 606 995,52	2 606 995,52
CP 2022	5 700 000,00	7 160 000,34	6 960 000,00	7 018 000,00	6 666 452,88
CP 2023	1 000 000,00	3 093 004,14	3 293 004,48	3 235 004,48	3 574 041,27
CP 2024	1 000 000,00	3 093 004,14	3 293 004,48	3 235 004,48	12 510,33

Les crédits de paiement affectés au budget 2024 concernent l'acquisition de mobilier pour 12 510,33 € et constituent les ultimes dépenses relatives au projet.

L'opération touchant à sa fin, l'AP / CP pourra être clôturée au cours de l'exercice achevant ainsi l'opération de construction du groupe scolaire Joséphine Baker.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce administrative ou comptable afférents à ce programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_036 - Remboursement acompte subvention 2024 - Entente Aquatique Nogent Villers EANV

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dès le 1er janvier 2024 dans la limite des dépenses inscrites au budget 2023 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Vu la Délibération N°2023\_149 du 18 Décembre 2023 accordant un acompte de 100 000 € à l'association Entente Aquatique Nogent Villers (EANV), avant le vote du Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il y a eu une mauvaise interprétation de la convention passée entre le SICGENC (Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Espace Nautique Couvert) et l'Entente Aquatique Nogent Villers (EANV),

Considérant que c'était au SICGENC de verser l'acompte à l'EANV,

Considérant que la ville de Nogent sur Oise doit pouvoir se faire rembourser par l'Entente Aquatique Nogent Villers de la somme de 100 000 € versée à tort ,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De demander le remboursement des 100 000 € d'acompte versé sur la subvention 2024 allouée à



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_036-DE



l'EANV.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_037 - Subventions 2024 inférieures à 23 000 €

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :  
«l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget».

Il est proposé une attribution des subventions aux associations au vu de l'instruction des projets et bilans inscrits dans les demandes déposées par les associations début 2024.  
En conséquence, le Comité Municipal Citoyen 3 et 4 chargé des subventions aux associations s'est réuni et a examiné une proposition d'attribution de subventions sur ce principe.

Au vu de l'avis favorable de ce Comité, il est proposé d'attribuer des montants de subventions répartis conformément à ce qui est indiqué dans le tableau joint en annexe.  
Cette liste précise les subventions exceptionnelles soumises à conditions d'octroi qui sont soit la réalisation d'un événement, soit l'achat d'un équipement.

Pour faire suite à la délibération en date du 15 décembre 2021, il sera demandé aux associations ayant demandé une subvention de remplir les conditions suivantes :

- Pour toute subvention de fonctionnement (hors subventions exceptionnelles et en nature) :
- Supérieure à 35 000 € : nécessité pour l'association de présenter une lettre d'engagement d'un expert comptable.
- Supérieure à 50 000 € : nécessité pour l'association de présenter une lettre d'engagement d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes.

Il est précisé que :

- Les associations percevant une subvention de fonctionnement inférieure à 35 000 € ne seront donc pas tenues à de telles obligations ;

- Un audit des comptes sur l'année n-1 auprès de 5 associations percevant une subvention de moins de 50 000 € tirées au sort selon les modalités suivantes sera réalisé :

- 1 association culturelle
- 1 association œuvrant dans la vie associative, sociale et patriotique
- 2 associations sportives
- 1 association percevant une subvention d'un montant de moins de 1 000 €, toutes catégories confondues,

A noter que :

- s'agissant d'un contrôle aléatoire, il n'est pas exclu qu'une même association fasse l'objet d'un audit financier 2 années de suite ;
- les associations concernées devront suivre les recommandations formulées au terme de l'audit financier.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001 495 du 6 juin 2001, les collectivités territoriales sont tenues de conclure une convention/avenant avec toute association ayant reçu un acompte à la subvention. Ces conventions/avenants définissent l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des fonds publics.

L'annexe ci-jointe précise les associations concernées par ces dispositifs.

Ces subventions sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 65, compte 65748 (pour les subventions de fonctionnement et exceptionnelles), voire au chapitre 204 pour les subventions d'équipement définies par convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'octroi des subventions pour l'exercice 2024 comme précisé en annexe, sachant que pour certaines les acomptes déjà versés, par application de la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2023, seront déduits des subventions accordées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou les avenants à intervenir avec les associations sus visées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



turel#

Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_038 - Subventions 2024 (+ 23 000 €) - Conventions avec les associations

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

«l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget».

Il est proposé une attribution des subventions aux associations au vu de l'instruction des projets et bilans inscrits dans les demandes déposées par les associations début 2024.

En conséquence, le Comité Municipal Citoyen 3 et 4 chargé des subventions aux associations s'est réuni et a examiné une proposition d'attribution de subventions sur ce principe.

Au vu de l'avis favorable de ce Comité, il est proposé d'attribuer des montants de subventions de plus de 23 000 €, répartis conformément à ce qui est indiqué dans le tableau joint en annexe.

Pour faire suite à la délibération en date du 15 décembre 2021, il sera demandé aux associations ayant demandé une subvention de remplir les conditions suivantes :

- Pour toute subvention de fonctionnement (hors subventions exceptionnelles et en nature) :
  - Supérieure à 35 000 € : nécessité pour l'association de présenter une lettre d'engagement d'un expert comptable.
  - Supérieure à 50 000 € : nécessité pour l'association de présenter une lettre d'engagement d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes.

Il est précisé que :

- Les associations percevant une subvention de fonctionnement inférieure à 35 000 € ne seront donc pas tenues à de telles obligations ;

- Un audit des comptes sur l'année n-1 auprès de 5 associations percevant une subvention de moins de 50 000 € tirées au sort selon les modalités suivantes sera réalisé :

- 1 association culturelle
- 1 association œuvrant dans la vie associative, sociale et patriotique
- 2 associations sportives
- 1 association percevant une subvention d'un montant de moins de 1 000 €, toutes catégories confondues,

A noter que :

- s'agissant d'un contrôle aléatoire, il n'est pas exclu qu'une même association fasse l'objet d'un audit financier 2 années de suite ;
- les associations concernées devront suivre les recommandations formulées au terme de l'audit financier.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, les collectivités territoriales sont tenues de conclure une convention/avenant avec toute association ayant reçu un acompte à la subvention ou recevant une subvention annuelle supérieure ou égale à 23 000 €. Ces conventions/avenants définissent l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des fonds publics.

L'annexe ci-jointe précise les associations concernées par ces dispositifs.

Ces subventions sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 65, compte 65748 (pour les subventions de fonctionnement et exceptionnelles), voire au chapitre 204 pour les subventions d'équipement définies par convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'octroi des subventions pour l'exercice 2024 comme précisé en annexe, sachant que les acomptes déjà versés, par application de la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2023, seront déduits des subventions accordées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou les avenants à intervenir avec les associations suivantes : Fer à coudre, Nogent-sur-Oise Athlétisme (NOA), Entente Aquatique Nogent Villers (EANV), Cyclo Club Nogent-sur-Oise (CCNO).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Marie-josé FUENTES

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE

### DEL2024\_039 - Subventions à l'association Nogent Basket Ball Club (NBBC)

Madame Marie-José FUENTES ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « Nogent Basket Ball Club » (NBBC) a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 15 400 € et une subvention exceptionnelle « Formation encadrants » de 600 € au profit de l'association « Nogent Basket Ball Club ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention correspondante et tous les documents afférents.
- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de la subvention exceptionnelle aura lieu sur présentation d'une preuve de réalisation de la formation en question.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_039-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Michel DUPLESSI, Marie-josé FUENTES

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_040 - Subvention à l'association Nogent sur Oise Sport Événements (NOSE)

Monsieur Michel DUPLESSI ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « Nogent-sur-Oise Sports Evenements » a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 12 000 € au profit de l'association « Nogent-sur-Oise Sports Evenements » et d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Yves DUCHATEAU

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_041 - Subventions à l'association Union Sportive Nogent Football (USNF)

Monsieur Yves DUCHATEAU ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « Union Sportive Nogent Football » (USNF) a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au profit de l'association « Union Sportive Nogent Football » (USNF).
- D'octroyer, à cette même association, une subvention exceptionnelle de 6 000 € au titre de l'achat de deux mini-bus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention correspondante et tous les documents afférents.
- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de la subvention de fonctionnement aura lieu sur présentation d'une lettre d'engagement d'un expert comptable et que le paiement de la subvention exceptionnelle aura lieu sur présentation d'une preuve d'achat des mini-bus en question.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_041-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 25 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Hervé ROBERTI, 1er Adjoint.

**Présents :**

Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

**Pouvoirs :**

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

**Absents :**

Jean-François DARDENNE, Mokhtar ALLOUACHE

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

Date de la convocation :  
19 mars 2024

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
35	28	33

**VIE ASSOCIATIVE**  
**DEL2024\_042 - Subvention à l'association Comité des Oeuvres Sociales (COS)**

Monsieur le Maire ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

Le Comité des Œuvres Sociales a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention spécifique de 31 480 € au profit de l'association « Comité des Œuvres Sociales » (COS) pour l'adhésion 2024 au Comité National d'Action Sociale, à laquelle s'adjoint la participation partielle des agents de la collectivité et totale pour les retraités à l'association.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de ces subventions aura lieu sur présentation d'une lettre d'engagement d'un expert comptable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Hervé ROBERTI, 1er Adjoint.

#### Présents :

Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Jean-François DARDENNE, Mokhtar ALLOUACHE

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_043 - Subvention à l'association En avant pour Nogent

Monsieur Le Maire ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « En avant pour Nogent » a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 11 500 € au profit de l'association « En avant pour Nogent ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Didier CARON, 3ème Adjointe.

#### Présents :

Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Annie DUPRESSOIR, Imen BOUHARB

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_044 - Subventions à l'association Les Temps d'Art (LTA)

Monsieur le Maire, Monsieur Hervé ROBERTI, Madame Valérie LEFEVRE, Monsieur Olivier CARRE et Madame Imen BOUHARB ne participent pas à cette délibération et quittent la salle.

L'association « Les Temps d'Art » a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer les subventions suivantes au profit de l'association « Les Temps d'Art » :

Subvention de fonctionnement et de maintien des salaires à hauteur de 217 038 €

Subvention « animations et loisirs » à hauteur de 2 000 €

Subvention portant sur le recours à un expert comptable et à un commissaire aux comptes à hauteur de 14 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents afférents.

- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de ces subventions aura lieu sur présentation d'une lettre d'engagement d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes qualifiés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_044-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Olivier CARRE, Sonia VIARD, Marie-josé FUENTES

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_045 - Subvention à l'association Nogent Beverley

Monsieur Olivier CARRE, Madame Marie-José FUENTES et Madame Sonia VIARD ne participent pas à cette délibération et quittent la salle.

L'association Nogent Beverley a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 2 500 € au profit de l'association Nogent Beverley.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Mokhtar ALLOUACHE

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
35	29	34

Date de la convocation :  
19 mars 2024

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_046 - Subventions à l'association Team NSO

Monsieur Mokhtar ALLOUACHE ne participe pas à cette délibération.

L'association « TEAM NSO » a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer les subventions suivantes au profit de l'association « TEAM NSO » :
  - Subvention de fonctionnement de 15 500 €
  - Subvention d'équipement/investissement de 4 500 € au titre d'une convention pluriannuelle.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle et tous les documents afférents, correspondant à la subvention d'équipement/investissement prévoyant l'octroi de subventions de 4 500 € en 2024, 4 500 € en 2025 et de 4 500€ en 2026.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement Par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_046-DE





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Annie DUPRESSOIR, Marie-josé FUENTES

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE

### DEL2024\_047 - Subventions à l'association Nogent Fucecchio

Madame Marie-Jo FUENTES ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

Madame Annie DUPRESSOIR ne participe pas à cette délibération.

L'association « Nogent Fucecchio » a sollicité l'octroi de subventions auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 000 € au profit de l'association Nogent Fucecchio.
- D'octroyer, à cette même association, une subvention exceptionnelle de 4 000 € au titre d'une avance pour les 10 ans de jumelage.
- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de la subvention exceptionnelle aura lieu sur présentation d'une preuve de réalisation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_047-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Valérie LEFEVRE, Patricia RICHARD

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE

#### DEL2024\_048 - Subvention à l'association La Faïencerie

Mesdames Valérie LEFEVRE et Patricia RICHARD ne participent pas à cette délibération et quittent la salle.

L'association « La Faïencerie » a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 95 000 € au profit de l'association « La Faïencerie ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents afférents.
- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de cette subvention aura lieu sur présentation d'une lettre d'engagement d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes qualifiés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240325-DEL2024\_048-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Hervé ROBERTI, Léa Fatma KAYA

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
35	28	33

Date de la convocation :  
19 mars 2024

## VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_049 - Subvention à l'association Les étonnés

Monsieur Hervé ROBERTI ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « Les étonnés » a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 800 € au profit de l'association « Les étonnés ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Nicolas PROMSY, Pascal LAMBERT

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

## VIE ASSOCIATIVE

### DEL2024\_050 - Subvention à l'Association Nogentaise de l'Audiovisuel (ANA)

Monsieur Nicolas PROMSY et Monsieur Pascal LAMBERT ne participent pas à cette délibération et quittent la salle.

L'Association Nogentaise de l'Audiovisuel (ANA) a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 17 000 € au profit de l'Association Nogentaise de l'Audiovisuel (ANA).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Maria LAGACHE FORTES à Nazaire TSIMBA PEPE, Annie DUPRESSOIR à Imen BOUHARB, Patrice ABRAN à Loïc PEN

#### Absents :

Claude ROBERT

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

### VIE ASSOCIATIVE DEL2024\_051 - Subvention à l'association Nogent Legend Festival Événements (NLFE)

Monsieur Claude ROBERT ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

L'association « Nogent Legend Festival Événements » a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement, pour l'organisation du festival « Thunder Road Show », de 12 000 € au profit de l'association Nogent Legend Festival Événements.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Badia ZRARI, 4ème adjointe au Maire

